

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEMANDE DE VISA POUR UN LONG SEJOUR



PHOTOGRAPHIE D'IDENTITÉ

ce formulaire est gratuit

CACHET DU POSTE		EMPLACEMENT DU TALON						
1. Nom(s) CHIHEB]	Partie réservée à l'administration		
2. Nom(s) de famille antérieur(s) CHIHEB					D	ate d'introduction de la demande :		
3. Prénom(s) Aymane								
4. Date de naissance (jour-mois-année) 5. Lieu de naissa KENITRA 20/10/2001			Marocaine		uelle		Numéro de la demande : FRA1RA20247144706	RA1RA20247144706
	6. Pays de nai Maroc	ssance	Na	ationalité à la n	aissance si différent	e	A	gent(s) traitant la demande :
8.Sexe X Masculin Féminin		vil bataire	Séparé(e	e) Divorcé	(e) Veuf(ve)			
10. Pour les mineurs : Nor du tuteur légal	n, prénom, ad	resse (si différente de cel	le du dem	nandeur) et nat	ionalité de l'autorité	parentale/		<u>Remarques</u>
11. Numéro national d'ide	ntité, le cas éc	héant : LA177405						
12. Type du document de voyage Passeport diplomatique Passeport de service Passeport spécial Autre document de voyage (à préciser):					préciser) :			
13. Numéro du document CN7983653		4. Date de délivrance jj/mm/aa) 24/09/2024	15. Date ((jj/mm/: 24/09/	,	16. Délivré par Maroc			
17. Adresse du domicile (n°, rue, ville, code postal, pays) LOTISMENT MAGHREB ALJADID NR1048 92000 LARACHE Maroc								
18. Adresse électronique ch.aymane 19@gmail.com 19. Numéro(s) de téléphor +212700229322			hone					
20. En cas de résidence dans un pays autre que celui de la nationalité actuelle, veuillez indiquer :								
Numéro du titre	de sejour	Date d	e délivran	ice	Date d'expirat	ion	 	DECISION DU POSTE
21. Activité professionnell Elève, Etudiant, stagiaire	e actuelle	1		,			D	ate:
22. Employeur (Nom, adresse, courriel, n° téléphone) - Pour les étudiants, nom et adresse de l'établissement d'enseignement ISMAGI						☐ ACCORD		
559, AVENUE AL BOUSTANE, HAY RIAD, 10100 RABAT Maroc snajoua.lagmiri@ismagi.ma +212 5 37 72 04 0					☐ REFUS			
23. Je sollicite un visa pour Activité pro Etablisseme Prise de fond	fessionnelle	X Etudes☐ Etablissement private	vé/Visiteu		Mariage	n médicale		

1 3 H	Nom, adresse, courriel et n° télép EL GHAZOUANI Yacin SA RUE FRANCOIS 1 30001 NIMI NIMES France	_	oyeur / de l'établissement d'ac	cueil / du membr	e de famille invitant,	etc.
3	vacin.elghazouani@gmail.com 00 33 6 41 20 47 45					
25.	Quelle sera votre adresse en Fran	ce pendant votre séjour ?				
26	Date d'entrée prévue sur le territo	ino do la Franco con deco l	langara Calendara an ana da tu	it ('ii		
26.	03/02/2025	orre de la France, ou dans l	espace Schengen en cas de tr	ansit (jour-mois-ai	inee)	
27.	Durée prévue du séjour sur le ters					
		Entre 6 mois et un an	Supérieure à un an			
28.	Si vous comptez effectuer ce séjo	ur avec des membres de vo	otre famille, veuillez indiquer	:	Data da missassa	
	Lien de parenté		Nom(s), prénom(s)		Date de naissance (jj/mm/aa)	Nationalité
	_					
29.	Quels seront vos moyens d'existe	nce en France ?				
	Tous frais financés pendant le séjou	ır				
				T		
	Serez-vous titulaire d'une bourse		OUI	X NON		
	Si oui, indiquez le nom, l'adresse,	le courriel, le téléphone de	e l'organisme et le montant de	la bourse :		

30. Serez-vous pris(e) en charge par une ou plusieurs personne(s) en France		NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, qualité, adresse, courriel et télépho	ne:	
BRAHIM CHIHEB		
	_	
31. Des membres de votre famille résident-ils en France ?	X OUI	NON
Si oui, indiquez leur nom, nationalité, lien de parenté, adresse, courriel et	téléphone :	
EL GHAZOUANI Yacin		
Française		
Autre 3A RUE FRANCOIS 1 30001 NIMES		
NIMES		
yacin.elghazouani@gmail.com		
00 33 6 41 20 47 45		
		W. May
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ?	OUI	X NON
32. Avez-vous déjà résidé plus de trois mois consécutifs en France ? Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
· ·	OUI	X NON
· ·	OUI	X NON
· ·	OUI	X NON
· ·	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s) :	OUI	X NON
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp	hier et, le cas échéant, de prendre mes
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa.	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe	hier et, le cas échéant, de prendre mes oto, seront communiquées aux autorités
Si oui, précisez à quelle(s) date(s) et pour quel(s) motif(s): A quelle(s) adresse(s)? En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision clative à ma demande de visa, ou toute décision relative à ma demande de visa, ou toute décision	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b	hier et, le cas échéant, de prendre mes no, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. USABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an antionales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma ph d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins	hier et, le cas échéant, de prendre mes to, seront communiquées aux autorités ase française des données biontériques r les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver nt. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [()]	hier et, le cas échéant, de prendre mes sto, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques r les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne stion et de la détection des infractions
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infé	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle aditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la Françe, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver at. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication de	hier et, le cas échéant, de prendre mes to, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques re les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions s informations me concernant qui sont
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver at. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication de lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trai e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS	hier et, le cas échéant, de prendre mes oto, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques r les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions s informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertes je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saissie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la França, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver at. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication de lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trai et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant.	hier et, le cas échéant, de prendre mes sto, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques r les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne ution et de la détection des infractions s informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et S CEDEX 07 -peut éventuellement être
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ocs données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux au nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y apportat En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferençgistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservés dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver Lt. L'autorité française et compétente pour le traitement des données []; rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication de lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trai et des Libertés (CNIL.) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant.	hier et, le cas échéant, de prendre mes bto, seront communiquées aux autorités ase française des douces aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions is informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit france	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle ditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver nt. L'autorité françaises est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication de lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trait e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. ortié consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais.	hier et, le cas échéant, de prendre mes oto, seront communiquées aux autorités ase française des données biométriques r les visas aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions s informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et S CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma nde ou l'annulation du visa s'il a déjà été
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux anationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des co remplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapport. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entrainer des poursuites pénales à mon égard en application du droit fram « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma a uprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la França, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver at. L'autorité française est compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État française communication de lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trait e et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision imp	hier et, le cas échéant, de prendre mes too, seront communiquées aux autorités asse française des montées, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et & CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma ade ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accesi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis inferences dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées de de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisis es i j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes, Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma «	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle ditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver nt. L'autorité française set compétente pour le traitement des données [] et les sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trait et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. L'autorité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision impi i pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	hier et, le cas échéant, de prendre mes processor de la communiquées aux autorités aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et & CEDEX 07 - peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma nde ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertes je suis infornerigistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fram « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma a auprès de la Commission des recours contre les décisions de erfus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et s'edivire, et s'ed	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle ditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver nt. L'autorité française set compétente pour le traitement des données [] et les sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trait et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. L'autorité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision impi i pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	hier et, le cas échéant, de prendre mes tos, seront communiquées aux autorités as française des de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma ade ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa, ou toute décision VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessi terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertes je suis infornerigistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées si e de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit fram « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma a auprès de la Commission des recours contre les décisions de erfus de visa, BP 83.609, 44036 Nantes C Je m'engage à quitter le territoire français avant l'expiration du visa, si celui-ci m'a été délivré, et s'edivire, et s'ed	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp rmulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma pho d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et conservées dans la b torités chargées des visas, aux autorités compétentes chargées de contrôle ditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver nt. L'autorité française set compétente pour le traitement des données [] et les sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trait et et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. L'autorité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision impi i pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée.	hier et, le cas échéant, de prendre mes processor de la communiquées aux autorités aux frontières, aux autorités de l'identification des personnes qui ne tion et de la détection des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et & CEDEX 07 - peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma nde ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessite terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées à de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes, le délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma cauprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, par l'au demande le visa pa	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp memulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et constroles distributes de sejour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver at. L'autorité française et compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trai et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar aiss. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDIEX 1, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision impi ip as obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée. Inmigration.interieur.gouv.fr et www.ofii.fr	hier et, le cas échéant, de prendre mes prosent communiquées aux autorités aux saus autorités de l'identification des personnes qui ne autorités de l'identification des personnes qui ne autorités de l'identification des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et & CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma ande ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée slicite
En connaissance de cause, j'accepte ce qui suit : aux fins de l'examen de ma demande de visa, il y a empreintes digitales. Les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent fe françaises compétentes et traitées par elles, aux fins de la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. Ces données ainsi que celles concernant la décision relative à ma demande de visa. VISABIO pendant une période maximale de cinq ans, durant laquelle elles seront accessibles aux an nationales compétentes en matière d'immigration et d'asile aux fins de la vérification du respect des coremplissent pas ou plus ces conditions. Dans certaines conditions, ces données seront aussi accessite terroristes et des autres infractions pénales graves, ainsi que dans la conduite des enquêtes s'y rapporta En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés je suis infe enregistrées dans la base VISABIO et de mon droit de demander que ces données soient rectifiées à de rectification éventuelle s'exerce auprès du chef de poste. La Commission nationale de l'Informatique saisie si j'entends contester les conditions de protection des données à caractère personnel me concern Je suis informé que tout dossier incomplet accroît le risque de refus de ma demande de visa par l'au demande Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes, le délivré, et sera susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit franç « Je suis informé(e) que le silence gardé par l'administration plus de deux mois après le dépôt de ma cauprès de la Commission des recours contre les décisions de refus de visa, par l'au demande le visa pa	ieu de recueillir les données requises dans ce formulaire, de me photograp mulaire de demande de visa, ainsi que mes empreintes digitales et ma phe d'annulation ou d'abrogation du visa, seront saisies et contrôle nditions d'entrée et de séjour réguliers sur le territoire de la France, aux fins bles aux autorités françaises désignées et à Europol aux fins de la préver Lt L'autorité française et compétente pour le traitement des données [] rmé(e) de mon droit d'obtenir auprès de l'État français communication des lles sont erronées, ou éventuellement effacées seulement si elles ont été trai et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS ant. orité consulaire et que celle-ci peut être amenée à conserver mon passepo suis informé(e) que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demar ais. lemande attesté par la remise d'une quittance vaut décision implicite de reje EDEX I, dans un délai de deux mois suivant la naissance de la décision impi in pas obtenu le droit de séjourner en France au delà de cette durée. Immigration.interieur.gouv.fr et www.ofii.fr	hier et, le cas échéant, de prendre mes pto, seront communiquées aux autorités aus française des douces aux autorités de l'identification des personnes qui ne autorités de l'identification des personnes qui ne autorités de l'identification des infractions si informations me concernant qui sont tées de façon illicite. Ce droit d'accès et & CEDEX 07 -peut éventuellement être rt pendant le délai de traitement de ma ande ou l'annulation du visa s'il a déjà été et . Cette décision pourra être contestée slicite



France-Visas

Le site officiel des visas pour la France

Récépissé d'enregistrement

Le 03/11/2024, vos informations ont bien été enregistrées par le système France-Visas.

Référence de la demande : FRA1RA20247144706

Nom: CHIHEB

Prénom(s): Aymane

Date de naissance : 20/10/2001



PIECES JUSTIFICATIVES REQUISES POUR LE DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Le jour de votre rendez-vous, merci de vous présenter muni des originaux et copie de l'ensemble des documents listés ci-après, traduits en Français / Anglais ou Espagnol (si accepté par le centre des visas)*.

Si vous êtes étudiant et avez numérisé l'ensemble de vos pièces justificatives, merci d'apporter les originaux des documents listés ci-dessous uniquement.

FORMULA	AIRES
	Formulaire de demande daté et signé
	Récépissé France-Visas
PRÉ-REQ	nuis
	Photographie d'identité.
\Box	Si vous êtes titulaire d'un document de voyage officiel, présentation obligatoire d'une note verbale.
	Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour).
	Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.
OBJET DI	U VOYAGE/SÉJOUR
	Convention de stage visée par l'administration française.
RESSOU	RCES
	Justificatifs des moyens de subsistance pour la durée du stage.

HÉBERG	EMENT
	Réservation d'hôtel ou attestation d'accueil ou titre de propriété ou bail de location ou tout justificatif de la possession ou de la location d'un logement en France.
ASSURA	NCE MÉDICALE DE VOYAGE
	Assurance médicale pour les 3 premiers mois du séjour.

TARIF APPLICABLE

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous acquitter du montant des frais de dossier qui s'élèvent à : 99 €**, soit environ 1 080 Dirham marocain.

Quelle est la monnaie de paiement ? Quel moyen de paiement est accepté ? Nous vous invitons à consulter la rubrique tarifs après avoir sélectionné la page de votre lieu de résidence. Vous y trouverez toutes les informations actualisées. Dans le cas où le dépôt de votre demande est effectué auprès d'un prestataire de service, des frais de service seront perçus par celui-ci.

- * Attention : l'absence d'un ou plusieurs de ces documents peut aboutir au refus du visa demandé. Le service des visas compétent se réserve le droit de vous demander des documents et des informations complémentaires.
- ** Ce montant est donné à titre indicatif. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.